



Déclaration de la FSU au CTSD du jeudi 5 novembre 2015

Comme tous les ans à la même époque, au moment où les feuilles mortes se ramassent à la pelle..., fleurissent bilans en tous genres, forcément positifs..., s'ouvrent de nombreuses perspectives, forcément heureuses..., dans une école enfin refondée, dans un collège « réformé », une « société apaisée »...

Sur le plan économique, derrière les quelques « bons » chiffres qui cachent la forêt du chômage, la question de l'emploi reste une préoccupation majeure, la précarité touchant particulièrement les jeunes et les plans de licenciements continuant de s'enchaîner. La FSU est lucide sur les intentions du gouvernement et sur la politique de l'emploi qu'il mène sur fond de loi Macron et de rapport Combexelle mais aussi au moment où le CICE donne la pleine mesure de son coût dans le projet de budget 2016. Les directions de grands groupes privés n'hésitent pas à brandir la menace du chômage pour dégrader les conditions de travail et de salaire, pour accroître la productivité, assurer la rentabilité de leur capital financier et la rémunération de leurs actionnaires. Dans la même logique, les propos du Ministre de l'Économie stigmatisent une nouvelle fois le statut des fonctionnaires et visent à imposer un modèle du travail fondé sur le rapport contractuel, plus flexible, plus précaire aussi et au détriment des missions d'intérêt général. Face à cette énième attaque, la FSU s'interroge sur les intentions du gouvernement quant au rôle qu'il entend ou non donner à la Fonction publique. A l'opposé d'une vision uniquement comptable, la FSU estime que les services publics sont créateurs de richesses et jouent un rôle d'amortisseur des effets de la crise. Elle poursuivra sa campagne et ses actions pour que la fonction publique réponde aux besoins de tous les citoyens, partout, sur tous les territoires. Plus que dubitative quant à la volonté gouvernementale de mise en œuvre d'un réel dialogue social..., la FSU a saisi la Conférence sociale pour y exprimer toutes ses inquiétudes, réaffirmer son désaccord avec cette politique et mettre les questions de droit du travail, conditions de travail, emploi, formation et qualification au cœur des débats. Elle y a porté ses revendications afin d'améliorer la situation des chômeurs, renforcer les aides et leur accompagnement, améliorer aussi celle des salariés, conforter les droits du travail mais aussi pour donner des perspectives à la jeunesse. Face à ces attaques répétées contre les droits des salariés, à ce discours récurrent qui attribue au prétendu « coût du travail » les freins à l'embauche, la FSU sera particulièrement vigilante lors de la présentation du projet de loi sur le travail qui sera prochainement examiné par le parlement.

Alors que la reprise économique est loin d'être au rendez-vous pour les salariés, les chômeurs, les retraités et les jeunes, que la situation sociale continue de se dégrader, le projet de loi de finances pour l'année 2016 montre une fois encore que le gouvernement choisit de maintenir le cap d'une politique libérale. En l'état, ce PLF 2016 confirme la poursuite d'une politique d'austérité avec une baisse de la dépense publique : 16 milliards d'euros de coupes à mettre en regard avec les 33 Mds attribués aux entreprises sous la forme d'allègements de cotisations sociales, et ce alors que le chômage reste à un niveau très élevé avec 5,4 millions de demandeurs d'emplois, soit autant de recettes en moins pour l'État pour financer des politiques publiques nécessaires pour créer davantage de justice sociale et de solidarité. Ce PLF prévoit -hors révision de la loi de programmation militaire- une légère baisse des effectifs des agents de l'État de 1393 ETP.

Dans l'Éducation, si les budgets de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont préservés des coupes budgétaires de ce PLF 2016, si les 500 millions d'euros supplémentaires annoncés sont en effet affectés, ils seront essentiellement consacrés à la création des 10 000 nouveaux emplois promis (dont des postes d'assistants de vie scolaire pour accompagner les élèves handicapés), à « l'amélioration » de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves pour les professeurs des écoles ainsi qu'à la formation continue imposée aux enseignants de collèges pour la mise en œuvre de la réforme du collège et des nouveaux programmes..., ce qui, pour nos élèves, pour les personnels, ne se traduira pas par une amélioration significative des conditions d'étude et d'apprentissages, des conditions de travail favorisant la réussite de tous... Pour le primaire, les 3911 postes supplémentaires pour la rentrée 2016 apparaissent en effet comme bien insuffisants au regard de la priorité affichée, de même dans le second degré où les 2805 ETP créés ne permettront pas de prendre en charge les 23000 élèves supplémentaires attendus dans les meilleures conditions... La dernière tranche de 2017 devra être nettement plus importante pour atteindre l'objectif des 60 000 postes et nécessitera un effort budgétaire significatif.

Ces créations pour être effectives supposent que les postes aux concours soient tous pourvus, ce qui n'est pas le cas actuellement dans certaines académies ou disciplines et spécialités. La crise du recrutement n'est pas enrayée, la formation initiale, bien que « renouvelée », reste très largement insatisfaisante, le nouveau dispositif EAP (étudiants apprentis professeurs), comme le dispositif M1 en alternance, expérimenté dans certaines académies, n'y changeront rien : la FSU continue de porter l'exigence d'une remise à plat de la réforme, de créations de postes de formateurs répondant aux besoins et de véritables pré-recrutements.

Les personnels attendent aussi une revalorisation de leurs carrières, de leurs traitements avec le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et une amélioration des grilles indiciaires. L'amélioration du pouvoir d'achat et la reconnaissance du travail des enseignants peut dans un premier temps passer par l'amélioration du régime indemnitaire et notamment le doublement de la part fixe de l'ISOE pour les enseignants du second degré et l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE pour les professeurs des écoles.

Dans le premier degré, plusieurs points posent problème et/ou nous amènent à quelques commentaires :

Le travail enseignant

A la rentrée, la FSU a rappelé le gouvernement à ses engagements. Concernant la priorité au primaire, le compte n'y est pas. Il est urgent de passer à la vitesse supérieure en termes de création de postes, de formation continue, de salaires pour permettre une réelle transformation de l'école pour la réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Pour cela, il faut amplifier l'investissement budgétaire pour l'Éducation.

La baisse du temps de travail doit devenir une réalité. Le ministère doit prendre ses responsabilités et apporter des réponses sérieuses et financées pour la prise en charge de la difficulté scolaire notamment par la création de postes en RASED et pour la formation continue. Ces deux enjeux majeurs sont actuellement relégués au second plan en dehors du temps scolaire, ce qui ampute les possibilités pour travailler autrement dans les écoles. De même, la FSU dénonce les multiples injonctions qui entravent le travail enseignant au service de la réussite des élèves (tableaux de bord, multiplication des demandes administratives à propos des projets, interprétations abusives des circulaires, LPC pourtant obsolète...).

Formation continue

Les annonces répétées de Madame la Ministre voulant faire croire à un développement de la formation continue se heurtent à la réalité : l'offre de formation librement choisie est le plus souvent indigente.

La FSU a dénoncé la faiblesse de l'accompagnement des nouveaux programmes de maternelle et exige de la formation pour l'ensemble des nouveaux programmes.

Elle continue de dénoncer le dispositif M@gistère pris sur les 18 h d'animation pédagogique qui ne correspond pas aux besoins des collègues. Elle demande au DASEN que M@gistère fasse l'objet de discussions dans les conseils de formation (contenus, mise en œuvre, suivi...). La FSU revendique des stages longs, didactiques, pédagogiques, permettant des regards croisés avec la recherche et d'échanges entre pairs, afin de renforcer la professionnalité des enseignants pour la réussite de tous les élèves. Ces stages doivent être à candidatures individuelles et effectués sur le temps de classe avec un remplacement assuré.

Évaluations

Aucun protocole ne peut être imposé aux écoles. Si la circulaire de rentrée rend les évaluations diagnostiques obligatoires en début de CE2, la nature et l'organisation de ces évaluations (nombre, élèves concernés,...) relèvent de la liberté pédagogique des équipes. Ces dernières peuvent utiliser les fiches ressources ou/et les 3 livrets mis à leur disposition. Toutefois, la FSU a relevé un nombre important d'erreurs, ce qui remet en cause la pertinence de ces outils.

De même les réponses binaires ne permettent pas de repérer les types d'erreurs des élèves et d'envisager des remédiations pédagogiques adaptées.

Les résultats de ces évaluations, outils au service de l'enseignant et des élèves, ont vocation à rester au niveau de l'école. Les demandes de remontées par les IEN ou les DASEN sont abusives. Aucune remontée ne peut être exigée. Les coûts d'impression ne doivent pas être pris en charge par le budget des écoles.

ULIS

A la rentrée, une nouvelle circulaire est entrée en vigueur et les CLIS sont devenues des ULIS école. La FSU restera vigilante sur le nombre d'élèves en ULIS second degré, sur la présence de l'AVS-co, sur la formation continue qui n'est pas garantie, sur le manque d'information et d'accompagnement des enseignants de classes ordinaires et sur la prise en compte de la présence de l'ULIS dans une école pour la carte scolaire.

SEGPA

La nouvelle circulaire SEGPA est parue. La FSU a été vigilante sur l'inscription en 6ème SEGPA et la confirmation de la structure à 4 divisions avec une dotation horaire fléchée et des heures de coordination et de synthèse.

Cependant, la formule de co-intervention laisse croire que le PE serait l'aide du PLC et/ou enseignera aussi aux élèves des classes ordinaires en difficultés comme un membre de RASED. De même, la préférence du terme d'inclusion en lieu et place d'intégration laisse craindre une dérive toujours possible vers un dispositif, sous couvert d'expérimentations.

Cette circulaire a pour mission de se mettre en adéquation avec la loi d'orientation sur l'école inclusive. Elle tente ainsi d'accrocher la SEGPA à la remorque de la réforme du collège. Cependant, en l'absence de cadrage, de moyens supplémentaires et d'une vision claire des besoins en enseignement adapté des élèves, le principe d'inclusion ne donne qu'une nouvelle couche de vernis au collège unique.

Direction d'école

La simplification des tâches administratives des directeurs et directrices d'école était l'un des engagements du chantier métier « direction d'école ». Les travaux des groupes de travail départementaux devaient déboucher sur la mise en place d'un protocole simplifié dans chaque académie au plus tard fin septembre. Mais ils sont loin d'être accessibles dans toutes les académies. Au niveau départemental, la FSU vous a adressé, Monsieur le Directeur académique, un courrier afin de faire le point sur les mesures proposées, sur la diffusion du protocole. Elle n'a pas eu de réponse.

Deux mois après la rentrée, nous constatons que l'engagement de la simplification n'est pas tenu. Pourtant, dans les écoles, les directrices et directeurs sont soumis à des sollicitations administratives toujours plus lourdes avec des délais toujours plus courts.

En conséquence, comme elle l'avait annoncé à Madame la Ministre dans son courrier du 08 avril dernier, la FSU appelle les directrices et les directeurs à procéder eux-mêmes à la simplification.

Dans le second degré, les sujets de discussions voire les points de tensions ne manquent pas non plus...

Réforme du collège

Après les nombreuses mobilisations de mai et juin derniers contre la réforme du collège, rejetée, rappelons-le, par près de 75% de la profession..., après la grande manifestation nationale qui a rassemblé plus de 10 000 personnes le samedi 10 octobre dernier dans les rues de Paris, la plus importante manifestation du second degré depuis dix ans, après le report aux calendes grecques de l'audience que Madame la Ministre accordera peut-être un jour à l'intersyndicale du second degré (vous avez dit « dialogue social » ???)..., cet automne 2015 voit fleurir ici et là des séminaires de personnels de direction et d'IA-IPR, des congrès, conférences, colloques, journées ou autres universités d'automne de « formateurs-relais » pour faire passer au forceps le « dispositif de formation d'accompagnement de la réforme du collège » destiné aux enseignants en vue de l'application de la réforme à la rentrée 2016... Et Madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire elle-même, se déplaçant dans les académies pour vendre sa réforme, faisant feu de tout bois pour l'imposer, ne ménage pas sa peine, développant un discours toujours plus caricatural sur nos métiers (« Il faut « reprofessionnaliser » les enseignants, qui se contentent trop souvent de tourner les pages des manuels et qui ne travaillent pas assez leur discipline, qui parachutent des évaluations sans prévenir les élèves, qui ne se parlent pas et ne donnent pas de sens à leur enseignement »... !!! Rouen, le 7 octobre 2015), tenant des propos toujours plus méprisants (« On n'a pas forcément besoin d'un enseignant pour apprendre »..., Caen, le 3 octobre 2015 ou encore « Ça m'arrangerait de ne pas parler du latin... A l'heure actuelle, il va mourir tout seul car pas d'enseignants, le latin, c'est

fini actuellement »... Rouen, le 7 octobre 2015), révélant l'idéologie sous-jacente de cette réforme, « l'osmose entre premier et second degré », favorisée par la généralisation de l'évaluation par compétences, entrant en cohérence avec la logique des cycles, avec les conseils mis en place dans les établissements, avec la nouvelle organisation du temps scolaire, dans le cadre d'une autonomisation toujours plus grande des collèges, « la scolarité obligatoire prenant fin en 3è » pour les élèves... Et que dire de cette provocation pour ne pas dire mensonge éhonté qui consiste à affirmer –et émanant de la personne qui, après Madame la Ministre, représente l'institution, en porte les valeurs..., cela pose vraiment question !- que « les enseignants doivent 1607h, réparties sur 36 semaines », ouvrant ainsi un boulevard à la réunionite aiguë de certains chefs d'établissements, laissant aussi à penser de façon bien pernicieuse que les enseignants, privilégiés qu'ils sont, ne rempliraient pas toutes leurs obligations de service ? De telles attitudes, de tels propos ne font que révéler la vacuité d'un discours qui tourne désormais en boucle autour de quelques mots qui n'ont plus rien de magique..., « interdisciplinarité », « innovations pédagogiques », « autonomie », « égalité »,..., ne font que renforcer la défiance et la colère de la profession qui refuse de se voir imposer cette réforme, technocratique, inutilement complexe, inefficace pour résoudre les problèmes actuels du collège, qui ignore les réalités, prend prétexte d'objectifs partagés, comme la réduction des inégalités, pour imposer des dispositifs guidés par des préoccupations gestionnaires et non pédagogiques... A l'heure des formations-formatages, du fichage même de certains enseignants (Vous avez dit « valeurs de la République » ???), les professeurs de collèges, soutenus par une majorité de parents d'élèves, continuent et continueront de s'opposer à cette réforme qui ne fera que créer des inégalités croissantes entre les élèves, les établissements et les personnels, détruire progressivement la structuration disciplinaire du collège, augmenter la charge de travail, développer des hiérarchies, accroître le nombre de prescriptions remettant en cause la liberté pédagogique des enseignants...

Après le vote défavorable des organisations syndicales qui représentent la profession au CSE du 10 avril et la publication en force du décret le 20 mai au lendemain d'une forte mobilisation..., le vote défavorable du CSE le 7 octobre dernier lors de l'examen des nouveaux programmes (notamment ceux d'EPS sur lesquels nous reviendrons juste après... mais pas encore ceux de Langues et Cultures de l'Antiquité, toujours pas parus, et que nous attendons avec une réelle impatience...) et après l'annonce que tout (réforme du collège, nouveaux cycles, nouveaux programmes, nouveau DNB, réforme de l'évaluation,...) se mettrait de toute façon en place à la rentrée 2016..., nul besoin de décrire le climat un peu particulier qui règne actuellement dans nos établissements...

Notes de l'épreuve d'Histoire des arts au DNB 2015

Et dans notre département, aucun mot de vocabulaire châtié ne peut s'appliquer à ce qu'ont ressenti les enseignants de collèges lorsqu'ils ont découvert que les notes qu'ils avaient attribuées à leurs élèves lors de l'épreuve d'Histoire des arts pour le DNB 2015 avaient été pour bon nombre d'entre elles considérablement rehaussées, dénigrant totalement le travail effectué en amont, bafouant de façon éhontée leur professionnalité..., pratique proprement scandaleuse visant sans doute à atteindre les objectifs chiffrés que l'Administration s'était fixés, « Cachez-moi ces mauvais résultats que je ne saurais voir !!! », refusant comme toujours de reconnaître la difficulté sociale et scolaire du département, de lui donner surtout les moyens de les résoudre... Sur ce sujet, nous demandons solennellement à Monsieur le Directeur académique que la question diverse déposée par la FSU Ardennes soit traitée en toute transparence afin que toutes les explications et réponses satisfaisantes puissent être données à tous les collègues concernés, pour tenter, peut-être, de rétablir un certain « climat de confiance »...

Parce que nous sommes favorables à une réforme qui bénéficie vraiment à tous les élèves, qui les aide véritablement à entrer dans les apprentissages, qui soit ambitieuse, parce que le changement ne peut passer que par l'adhésion de ceux qui le mettent en œuvre, afin de redonner un peu de sérénité et de restaurer la nécessaire confiance de tous ceux qui « font l'école » envers l'institution, la FSU demande à Madame la Ministre de bien vouloir reprendre les discussions avec les interlocuteurs représentant la profession pour une réforme du collège réellement progressiste , dans l'intérêt de tous.